**BDI23009-10012- Structuration de l’offre de formation à destination du personnel d’encadrement des communes et de leurs élus**

|  |  |
| --- | --- |
| Dernière série de questions | Réponses |
| 1. Quelles sont les 5 provinces prioritaires du projet Enabel ? | Les communes d’interventions prioritaires sont : Busoni, Cibitoke, Mugina, Bukinanyana, Kirundo. Elles sont issues des provinces de Bujumbura et Butanyerera. |
| 2. Combien de futurs formateurs locaux doivent être formés aux modules élaborés ? | Le nombre n’est pas arrêté. Il devrait être compris entre 10 et 15 formateurs. |
| 3. Peut-on compter sur l’appui logistique nécessaire de votre part (déplacements, rendez-vous, etc.) pour la collecte des informations de terrain et pour la tenue des ateliers de formation/élaboration/validation ? | Cet appui est naturellement envisageable. Il sera nécessaire de le préciser dans la proposition méthodologique afin qu’il puisse être prise en compte dans la planification opérationnel de l’équipe projet et pris en compte dans l’analyse de la méthodologie. |
| 4. En ingénierie de formation, le bilan de compétences (livrable 1) doit identifier les contenus/compétences manquants des bénéficiaires qui feront l’objet des modules de formation. Cependant, vous avez déjà identifié les thématiques des modules et les 3 niveaux de public cible. De plus, dans un souci de conformité, il est nécessaire de quantifier ce travail de modélisation participative en amont, cela nous amène forcement à limiter dans l'offre le nombre de modules pouvant être développés. Merci de confirmer qu’un telle approche est acceptable pour vous. | Les propositions de thématiques et le nombre de modules définis à ce stade pourront être ajustés en fonction des conclusions du bilan de compétences. Cette phase initiale permettra de préciser et de confirmer les besoins réels en compétences des différents publics cibles, de sorte que les contenus finaux des modules de formation soient parfaitement alignés avec les lacunes identifiées. L’approche que vous proposez, incluant une modélisation participative, est donc acceptable et même encouragée pour affiner le contenu des modules sur la base de cette analyse approfondie |
| 5. Avez-vous la garantie de la disponibilité et de la participation active d'un groupe conséquent d'agents communaux ad hoc (5 personnes - ressources par thématique) entre janvier et mai 2025 pour travailler sur les étapes d’élaboration/coaching des modules ? Cela nous semble être une condition de base afin d’assurer la pertinence et la contextualisation cherchée, ainsi qu’un risque important pour la réussite du projet. | Cette condition sera discutée avec les services compétents du Ministère de l'Intérieur afin de garantir, autant que possible, la disponibilité et la participation active d’un groupe d'élus et agents communaux ad hoc entre janvier et mai 2025. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que, plus la date des élections communales approchera, plus la mobilisation des agents concernés pourra s'avérer complexe. |
| 6. Est-ce que la formation de formateurs est prévue comme une activité en soi (à part entière) ou elle peut être intégrée à l’activité d’élaboration des modules ? | Les deux solutions peuvent être envisagées. Ce point pourra faire l’objet de discussion durant la phase de cadrage. |
| 7. La validation des modules attendue, est-ce qu’elle est un préalable à la phase de formation de formateurs ? Qui s’en charge de cette validation ? Le consultant peut s’engager que à la validation pédagogique des modules. Merci de clarifier. | Le CSC prévoit un comité technique « pour assurer un suivi rigoureux et coordonné de l'exécution de la prestation liée à la structuration de l’offre de formation des agents des communes burundaises, un comité technique sera mis en place. Ce comité jouera un rôle essentiel dans la supervision, l’accompagnement et la validation des travaux réalisés par le prestataire. Il associera divers acteurs clés concernés par les réformes de la décentralisation et du renforcement des capacités. » |